

LEX LEGATI

[Transformation de société] Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 3 mai 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation de la société à responsabilité limitée « LEXLEGATI », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Belfort (Territoire de Belfort), en société d'exercice libéral à responsabilité limitée « LEXLEGATI », est devenue définitive.

Huissier(s) de justice exerçant au sein de la structure :

Jordan MICHELET, Yannick WAGNER